



29530 Loqueffret

Tél. : 02.98.26.43.99

Fax : 02.98.26.44.58

Mèl : cc.yeun.ellez@wanadoo.fr



**Compte-rendu
de la réunion du conseil communautaire
du 20 septembre 2011 à la maison du lac à
Brennilis**

Étaient présents :

Elus communautaires :

BOTMEUR : Eric PRIGENT, Gérard GUEN, Georges Pierre ISAAC

BRASPARTS : Jean-Pierre BROUSTAL, Vincent VIGOUROUX, Joseph SIMON

BRENNILIS : Marcel GERARDIN, Françoise BORGNE, Olivier MAGOARIEC

LA FEUILLEE : Yves LE FLOCH, Jean-Jacques PENVEN

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Roger BRONNEC, Christelle RANNOU

LOQUEFFRET : François KERGOAT, Guy GAYON, Martine CLOAREC

PLOUYE : Marcel LE GUERN, Lucien LE BRETON, Jean COTTEN

SAINT-RIVOAL : Yves Claude GUILLOU, Annick LOUBOUTIN, Jean-Yves JACQ

Elus suppléants et municipaux :

BRENNILIS : Sylvie BIRHARD, Jean FAILLARD, Berc'hed TROADEC

LOQUEFFRET : Marie-Louise BARON, Germain BERTHELEME, Patrick JAFFRE, Marcel SALAÛN

Conseil Régional de Bretagne : Dominique RAMARD, Président de la commission environnement, délégué à l'énergie et au climat

Conseil Général du Finistère : Marie-France LE BOULC'H (canton de Pleyben), vice-présidente du Conseil Général

RTE OUEST : Didier BENY, Sandrine MORASSI

EDF : Eric DONGE, Pierre LIENARD, Laurent CHARPENTIER, Vincent DENBY WILKES, Jean-Christophe COUTY

Objet : réunion d'information sur le pacte électrique breton et le projet de centrale à cycle combiné gaz

La réunion commence par un tour de table de présentation.

Après cette présentation, le Président précise qu'il a invité les Présidents de la Régional Bretagne et du Conseil Général du Finistère à cette réunion et qu'ils ont souhaité être représentés. Il informe avoir eu un premier contact avec M. Jean-Christophe COUTY directeur de la Centrale des Monts d'Arrée, au début de l'été.

Ensuite, une rencontre avec les maires de Brennilis et Loqueffret, le Conseil Général du Finistère et EDF a eu lieu afin de faire part d'un projet de construction d'une Centrale Combine Gaz sur le site de Brennilis. La communauté de communes, ayant la compétence économique, a demandé qu'une réunion de présentation du projet soit organisé pour le conseil communautaire, réunion ou seraient invités les élus municipaux de Brennilis et Loqueffret.

Le problème de réseau électrique est important sur la région Bretagne en raison de sa situation géographique particulière (presqu'île), ne pouvant être alimentée que par l'est du territoire. La consommation électrique est en augmentation régulière du fait de l'accroissement des besoins individuels, des besoins liés à l'économie et de l'augmentation de la population. Les menaces de coupures sont de plus en plus importantes.

Actuellement, l'alimentation en électricité se fait essentiellement par les centrales nucléaires situées en Touraine et en Normandie.

En tant qu'élu responsable d'une population communale rurale, on est plus particulièrement attentif aux problèmes des personnes et des activités isolées. Il s'agit de la responsabilité de l'élu en contact avec le terrain.

Le pacte électrique breton signé en décembre 2010 prévoit de favoriser le potentiel hydroélectrique et éolien mais pour cela il faut du temps. Une solution de mise en sécurité du réseau est nécessaire et pour cela il convient de faire face à nos responsabilités.

M. Didier BENY présente RTE Ouest, dont le siège est à Nantes, qui comprend 19 départements (Bretagne, Pays de Loire, Poitou Charente et Centre) représentant 1/5^{ème} du territoire français. La Bretagne est alimentée par deux lignes de 400.000 W, réseau soutenu par des lignes à 220.000 W. Actuellement moins de 10% de la consommation électrique est produite sur le territoire Breton (TAC de Brennilis et Dirinon, Cordemais, Montoir, usine de la Rance). L'électricité provient de la centrale nucléaire de Flamanville et d'autres centrales du Val de Loire.

Les risques d'avaries et de coupures sont importants.

Depuis 2003, la consommation électrique est croissante (+ important que sur l'ensemble du territoire national), cela est dû à l'évolution démographique (+ 25.000 hab. /an en moyenne) et un attrait des PME-PMI.

La journée du 01 décembre 2010 a été une période où la zone à risque de consommation de 17.000 MW allait être atteinte, un ordre de baisse de tension a dû être donné sur la Bretagne et les Pays de Loire. 7 alertes ont eu lieu au total durant l'hiver dernier.

Un scénario de consommation énergétique en Bretagne est présenté avec 3 courbes (tendanciel, de référence et maîtrise de la demande d'électricité renforcée(MDE)), pour chacune de ces courbes, on fait face à une augmentation de la demande en énergie.

Le fonctionnement des TAC de Brennilis et Dirinon est garanti jusqu'en 2015.

Pour assurer l'alimentation de la Bretagne une ligne de réseau souterraine est prévue de Lorient à Saint-Brieuc ainsi que la construction d'une centrale à gaz.

M. Dominique RAMARD présente le Pacte Electrique Breton signé entre l'Etat et la Région Bretagne. Ce document est le résultat d'un travail de la conférence bretonne de l'énergie qui prépare l'avenir énergétique de la Bretagne et sa sécurisation.

Trois axes ont été développés :

1) Tout d'abord la maîtrise de la consommation d'énergie

Cette maîtrise de la demande électrique au niveau de la Bretagne est une extrapolation d'une expérience menée sur le pays de Saint-Brieuc.

Malgré les économies qui pourront être réalisées dans ce cadre, nous devons tout de même faire face à une augmentation car la démographie en hausse et le dynamisme économique breton induisent un accroissement de la demande énergétique.

2) Le développement des énergies renouvelables comme l'usine marée motrice de la Rance, plus d'éolien,... L'objectif est d'arriver à 3.600 MW de produit grâce aux énergies renouvelables (4 fois ce qui est produit aujourd'hui) : développement de l'éolien terrestre jusqu'à 1.800 MW de production, 1.000 MW en éolien offshore, travail sur des technologies en cours de maturation comme le photovoltaïque, l'hydrolien, la biomasse,...

Tout ceci aboutira grâce à un travail de concertation avec les territoires locaux

3) La sécurisation de l'approvisionnement électrique avec

- * la création d'un filet de sécurité, la ligne souterraine Lorient – Saint-Brieuc (225 kV),
- * la création de réseaux intelligents au plus près des la production et de la consommation
- * le projet de 120 MW de cogénération dans les serres avec valorisation du CO2
- * la construction d'une centrale cycle combiné gaz dans l'aire de Brest pour répondre à la demande de la pointe de la Bretagne.

L'ensemble des trois volets du pacte électrique breton sont nécessaires pour répondre à la demande d'énergie.

Cela permettra de passer le cap vers un nouveau modèle énergétique.

Marie-France LE BOULC'H précise la position du Conseil Général du Finistère. Le CG 29 n'est pas signataire du pacte électrique breton mais y apporte sa contribution pour la réalisation d'économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la sécurisation de l'approvisionnement électrique par la construction d'une Centrale Cycle Combiné Gaz.

Présentation du projet de centrale sur Brennilis par M. Pierre LIENARD

EDF va répondre à l'appel d'offres pour la construction d'une centrale cycle combiné gaz. Celle-ci est composée d'une turbine à combustion (TAC) et d'une turbine à vapeur (TAV). La turbine à combustion est actionnée par le gaz, la turbine à vapeur est actionnée par la vapeur.

Le refroidissement de cette turbine nécessite de l'eau, toutefois ce système reste économe en eau (environ 10m³/heure).

Le bâtiment chaudière fera 40m de haut et la cheminée de 50 à 60 m.

Deux bâtiments seront nécessaires pour les deux turbines.

Le développement de cette centrale se fait sur des terrains situés en zone déjà industrialisés et hors zones Natura 2000 ou humides.

Une emprise de 5 ha sera nécessaire incluant des terrains appartenant à EDF et à la commune de Brennilis. Cette zone sera donc à réaménager

Les retombées :

Un chantier d'une durée de 3 ans pour plusieurs centaines d'emplois, par la suite 30 à 40 personnes lors de son fonctionnement.

Des taxes d'un montant global de 4 à 5 millions d'euros par an réparties entre les collectivités

Le calendrier :

* Appel d'offres lancé par les pouvoirs publics sur une durée de 6 mois (27 juin au 28 décembre 2011)

* Echéance intermédiaire au 23 septembre, réponse au préfet de Région sur l'intention de concourir

* Le 28 novembre : impact environnemental à remettre au Préfet de Région

* Le 28 décembre : remise du projet au préfet de Région pour le ministre

* Les travaux commenceront au cours de l'été 2013 pour se terminer fin 2016 et une mise en service courant 2017.

Le réseau gaz aura besoin d'être renforcé, il sera précédé d'une enquête publique. Quatre ou cinq ans de travaux sont à prévoir.

Les questions et réponses aux questions :

Il n'y aura pas de stockage de gaz sur le site.

La durée de vie d'une turbine à combustion (l'élément principal) est de 30 ans.

L'appel d'offres précise une durée de 20 ans.

Le taux de fonctionnement est de 4.000 à 5.000 heures par an

Les TAC actuelles fonctionnent environ 80 heures par an

Le fonctionnement est plus important. Les rejets de CO₂ seront de 630.000 tonnes par an. L'ensemble des 3 turbines rejettent environ 63.000 tonnes de CO₂ par an.

Le niveau sonore reste à voir.

Il se pose le problème d'impact d'une telle centrale lorsque des installations photovoltaïques ne sont pas autorisées.

Il y a une incohérence également sur le prix de rachat, de même pour la construction d'éoliennes quant aux nouvelles directives (500 m des habitations, minimum de 5 éoliennes,...)

Quelle est la possibilité d'implantation des éoliennes sans abîmer les paysages ?

Le schéma régional éolien (Région + Etat) met en avant la notion d'appropriation collective, quel est le compromis acceptable ?

Dans le cahier des charges de l'appel d'offres, l'ensemble du pacte doit être pris en compte. La valorisation des coproduits de la C.C.C.G. est également à prendre en compte.

Il est demandé si la notion du traitement de l'architecture, l'intégration dans le paysage est inclus dans le cahier des charges de l'appel d'offres.

A l'issue de cette présentation, le Président demande l'avis de principe des conseillers communautaires présents.

Le projet sera ensuite soumis à enquête publique où chacun pourra également donner son avis sur le projet.

Certains élus ne souhaitent pas prendre part au vote proposé.

Un vote à bulletin secret a lieu.

La question est : oui pour le projet, non contre le projet.

23 élus communautaires présents

22 votes dont 18 oui, 1 non et 3 blanc ou nul

Fait à Loqueffret le 22 Septembre 2011